

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la culture et de la
communication

Arrêté du 31 MARS 2017

portant nomination des membres du jury des concours externe et interne de chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois » du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016

La ministre de la culture et de la communication,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'État ;

Vu le décret n°92-260 du 23 mars 1992 modifié portant création du corps des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture et fixant les dispositions statutaires applicables à ce corps ;

Vu le décret n° 2004-1105 du 19 octobre 2004 relatif à l'ouverture des procédures de recrutement dans la fonction publique de l'État ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié fixant les branches professionnelles dans lesquelles sont ouverts les concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 modifié relatif aux modalités d'organisation des concours de recrutement des chefs de travaux d'art du ministère chargé de la culture ;

Vu l'arrêté du 6 novembre 1995 relatif au programme des concours de recrutement des chefs de travaux d'art,

Arrête :

Article 1^{er}

Monsieur Xavier DE MASSARY, conservateur général du patrimoine, inspecteur, inspection des patrimoines, direction générale des patrimoines, est désigné en qualité de président du jury des concours externe et interne de chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois » du ministère de la culture et de la communication, organisés au titre de l'année 2016.

Sont nommés membres de ce jury :

- Madame Caroline ANDRAULT, cheffe de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », atelier d'ébénisterie, département des collections, Mobilier national et Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur Jérôme BESCOND, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de service, atelier de recherche et de création, Mobilier national et Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie ;

- Monsieur François MALCHROWICZ, chef de travaux d'art, branche professionnelle « création contemporaine », domaine d'activité « bois », école nationale supérieure d'architecture de Paris-Val de Seine.

Article 2

En cas d'empêchement du président, la présidence sera assurée par Monsieur Jérôme BESCOND, chef de travaux d'art, branche professionnelle « restauration et conservation préventive », domaine d'activité « bois », chef de service, atelier de recherche et de création, Mobilier national et Manufactures nationales des Gobelins, de Beauvais et de la Savonnerie.

Article 3

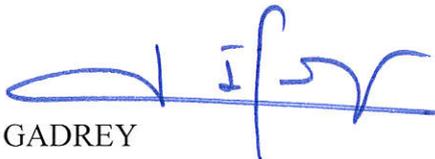
Le secrétaire général du ministère de la culture et de la communication est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Fait le 31 MARS 2017

La ministre de la culture et de la communication,

Pour la ministre et par délégation :

La sous-directrice des politiques de ressources humaines et des relations sociales,



I. GADREY